

A R R E T E n° 2020-07

**Arrêté de coupure de circulation sur la voie communale
du Serre pour les travaux d'enfouissement électrique
au quartier de l'Adroit**

Le Maire de PRUNIERES,

VU le Code de la Route,

VU les articles L. 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU la demande d'arrêté de coupure de circulation pour travaux d'enfouissement des réseaux secs HTA BTA FO sur la route communale du Serre, par l'entreprise ETEC – route de Saint-Jean - 05000 GAP

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des travaux d'enfouissement des réseaux secs HTA BTA FO sur la route communale du Serre, il y a lieu de règlementer la circulation sur la route communale du Serre, pour la période du lundi 11 mai 2020 au jeudi 25 juin 2020 inclus.

A R R E T E :

ARTICLE 1.- Pour permettre le bon déroulement des travaux d'enfouissement des réseaux secs HTA BTA FO, il y a lieu de règlementer la circulation sur la route communale du Serre, la circulation sera coupée manuellement, par l'entreprise au fur et à mesure de l'avancement des travaux, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30.

ARTICLE 2.- Il sera également interdit de dépasser et de stationner dans l'intervalle du chantier pendant la durée des travaux.

ARTICLE 3.- La déviation se fera par le CD 109 et CD9. Des panneaux indiquant la réglementation seront installés par les soins de l'entreprise aux extrémités de la voie concernée.

ARTICLE 4.- Le Maire de PRUNIERES et le Garde Champêtre sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- à l'Entreprise.

Fait à PRUNIERES, le 05 mai 2020

Le Maire,
Pierre DOUSSOT

